



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 10 MOHARREM 1435 (14 NOVEMBRE 2013)**

\*

**I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :**

**PROJETS DE LOIS**

- 1. Projet de loi n° 104-13 portant approbation du décret-loi n° 2-13-650 du 4 kaada 1434 (11 septembre 2013) relatif à la dissolution et à la liquidation de l'Agence du partenariat pour le progrès.**

*Approuvé.*

- 2. Projet de loi n° 133-12 relative aux signes distinctifs des produits de l'artisanat.**  
*Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées par quelques ministres.*

**PROJETS DE DECRETS**

- 1. Projet de décret n° 2-13-64 modifiant et complétant le décret n° 2-08-562 du 13 hija 1429 (12 décembre 2008) fixant les conditions et les modalités de délivrance et de renouvellement des autorisations d'établissement de pêche maritime.**

*Approuvé.*

- 2. Projet de décret n° 2-13-874 approuvant le règlement général de construction fixant les règles de performance énergétique des constructions et instituant le comité national de l'efficacité énergétique dans le bâtiment.**

*Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées par quelques ministres.*

- II. Le ministre chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a présenté un exposé à propos des Hautes Orientations Royales relatives à la nouvelle politique du Royaume du Maroc dans le domaine de la migration.**